

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Jean-Marc LE RUDULIER, représenté par M. Georges DUTRUC-ROSSET,
M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON,
M. Pascal THEVENOT.

Membre du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

Objet : Octroi d'une subvention pour la création de logements sociaux au bailleur social France Habitation, d'un montant de 137 916 € pour la création en construction neuve de 22 logements sociaux de type PLAI et PLUS sur la commune de Bièvres, 22 rue de Paris.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 10 novembre 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5216-5.I al.3 ;

Vu la délibération n°2016-03-08, du Conseil communautaire du 8 mars 2016, portant création d'une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP) pour les subventions versées aux bailleurs sociaux au titre de l'aide à la surcharge foncière pour l'année 2016 ;

Vu la délibération n°2016-06-16, du Conseil communautaire du 27 juin 2016 relative à l'octroi de subventions pour la création de logements sociaux et à l'adoption d'un référentiel de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2016-06-25, en date du 27 juin 2016, portant sur l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière d'habitat pour attribuer les subventions pour la création de logements ;

La subvention pour la création de logements sociaux attribuée aux opérateurs du logement social est effective dans son nouveau cadre d'application depuis le 27 juin 2016. Elle permet de contribuer au financement des opérations de logement social hors PLS sur le territoire de Versailles Grand Parc.

Le bailleur social France Habitation a déposé une demande de subvention en date du 29 septembre 2016 pour la réalisation de vingt-six logements sociaux situés 22 rue de Paris à Bièvres.

En contrepartie de la subvention octroyée, France Habitation s'engage à réserver à la Communauté d'agglomération un contingent de 2 logements.

Programme subventionné :

Nom du bailleur	Adresse de l'opération	Commune	Nb lgts	Programme						Subvention octroyée par VGP
				Acquisition-Amélioration			Construction neuve			
				PLAI	PLUS	PLS	PLAI	PLUS	PLS	
France Habitation	22 rue de Paris	Bièvres	26				10	12	4	137 916 €

En conséquence, le Bureau communautaire :

DÉCIDE :

- 1) de verser une subvention de 137 916 € au bailleur social France Habitation pour la réalisation de vingt-deux logements sociaux de type PLAI et PLUS situés 22 rue de Paris à Bièvres ;
- 2) que la subvention est attribuée dans le cadre de l'Autorisation de Programme 2016-001 ;
- 3) d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 204, fonction 70, sur les natures 20422 « subvention d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments et installations » pour les bailleurs sociaux relevant du droit privé et 204182 « subvention d'équipement versée aux autres établissements publics locaux – bâtiments et installations » pour les bailleurs sociaux dont le statut relève des établissements publics ;
- 4) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

5) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **16**

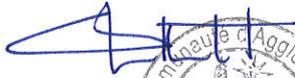
Nombre de suffrages exprimés : **16**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
À Versailles, le 14 novembre 2016

Pour le Président et par délégation,

<p>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :</p> <p>de l'affichage le :</p> <p>retiré de l'affichage le :</p>


Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services





Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016-11-09

Résumé de l'acte : Octroi d'une subvention pour la création de logements sociaux au bailleur soc...

Date de décision : 14/11/2016

Nature de l'acte : Autres

Classification : 7.5. Subventions

Rédacteur : Damien Chevassus au Louis

AR reçu le : 17/11/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20161114-2016-11-09-AU

Pièces jointes :

2016 11 09 Octroi d'une subvention de 22 logements France Habitation 137 916 € Bièvres.pdf

Historique :

17/11/2016 15:38:46	Reçu	Damien Chevassus au Louis
17/11/2016 15:39:41	En cours de transmission	
17/11/2016 15:40:45	Transmis en Préfecture	
17/11/2016 15:43:52	Accusé de réception reçu	